



# SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)Loi en vigueur: Canada  
Page 1 De 8

Date de révision: 2025/07/22

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	: Sea Foam Concentrated Fuel Injector Cleaner
Code du produit	: IC5CA
Forme du produit	: Mélange.
Utilisation recommandée	: Additif d'essence.
Fournisseur	: Sea Foam International, Inc. PO Box 639 Bismarck, ND, USA 58502-0639 T (701) 751-7363
Distributeur	: Voir le fabricant.
Numéro d'urgence	: +INFOTRAC – (800) 535-5053 (dans les États-Unis continentaux) (8 h 30-16 h 30, du lundi au vendredi, HNC); +1 (352) 323-3500 (en dehors des États-Unis) REMARQUE : le numéro d'appel d'urgence de INFOTRAC ne doit être utilisé que pour une urgence liée à des produits chimiques en cas de déversement, de fuite, d'exposition, d'accident ou d'incendie.



### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

#### Conseils de prudence (GHS CA)

Flam. Liq. 4  
Skin Irrit. 2  
Carc. 2  
Asp. Tox. 1

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- Tenir hors de portée des enfants.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



#### Mention d'avertissement (GHS CA)

DANGER

- En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- NE PAS faire vomir.
- En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
- En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Garder sous clef.

#### Mentions de danger (GHS CA)

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-54-7	60 – 80*
Solvant naphta aromatique léger	(n° CAS) 64742-95-6	7 – 13*
Polyoléfin alkylphénol alkylamine	(n° CAS) Exclusif	7 – 13*
1,2,4-Triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6	.5 – 1.5*
1,3,5-Triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8	1 – 5*
2-Éthylhexan-1-ol	(n° CAS) 104-76-7	0.5 - 1.5*
Cumène	(n° CAS) 98-82-8	0.1 < 1*

Commentaires - \* Les secrets commerciaux relatifs au SIMDUT du Canada : Le numéro LCRMD associé à cette demande est #03498625. La date du dépôt de la demande est 2023-03-27.



# SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada  
Page 2 De 8

Date de révision: 2025/07/22

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation* : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/Effets après inhalation* : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/Effets après contact avec la peau* : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/Effets après contact oculaire* : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/Effets après ingestion* : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Symptômes chroniques* : Susceptible de provoquer le cancer.

#### Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement* : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés* : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone, mousse, produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés* : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie* : Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Des vapeurs irritantes.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie* : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- Protection en cas d'incendie* : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales* : Éliminer toute source d'ignition. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Pour les non-scuristes* : Pas d'informations complémentaires disponibles

- Pour les secouristes* : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention* : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecartez toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage* : Balayer ou pelletez le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.



# SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

Date de révision: 2025/07/22

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada  
Page 3 De 8

Ventiler la zone.

### Référence aux autres sections

: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### Mesures d'hygiène

: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

### Température de manipulation

: ≤ 70 °C (158 °F)

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à l'écart des oxydants forts. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

#### Température de stockage

: ≤ 40 °C (104 °F)

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Sea Foam Concentrated Fuel Injector Cleaner

No additional information available.

#### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

No additional information available.

#### Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)

No additional information available.

#### Polyoléfine alkyl phénol alkyl amine (Exclusif)

No additional information available.

#### 1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)

#### USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	10 ppm
---------------------	--------

ACGIH chemical category	Not Classifiable as a Human Carcinogen
-------------------------	--

#### USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

NIOSH REL TWA	125 mg/m <sup>3</sup>
---------------	-----------------------

NIOSH REL TWA [ppm]	25 ppm
---------------------	--------

#### 1,3,5-Trimethylbenzene (108-67-8)

#### USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	10 ppm
---------------------	--------

#### USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

NIOSH REL TWA	125 mg/m <sup>3</sup>
---------------	-----------------------

NIOSH REL TWA [ppm]	25 ppm
---------------------	--------

#### 2-Ethylhexanol (104-76-7)

#### USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	5 ppm
---------------------	-------

ACGIH chemical category	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
-------------------------	--

#### Isopropylbenzene (98-82-8)

#### USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Local name	Cumene
------------	--------



# SEA FOAM CONCENTRATED

## FUEL INJECTOR CLEANER

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)Loi en vigueur: Canada  
Page 4 De 8

Date de révision: 2025/07/22

Isopropylbenzene (98-82-8)	
ACGIH OEL TWA [ppm]	5 ppm
Remark (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, skin, & URT irr; CNS impair
ACGIH chemical category	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
Regulatory reference	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Local name	Cumene
OSHA PEL TWA [1]	245 mg/m³
OSHA PEL TWA [2]	50 ppm
Limit value category (OSHA)	prevent or reduce skin absorption
Regulatory reference (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	900 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL TWA	245 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	50 ppm
US-NIOSH chemical category	Potential for dermal absorption

**Contrôles techniques appropriés** : Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir le brouillard d'huile au-dessous des normes en vigueur.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

**Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Porter des gants isolés lors de la manipulation d'un produit chaud. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

**Protection oculaire** : Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

**Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des voies respiratoires** : Là où des brouillards d'huiles minérales sont générées, utilisez un masque respiratoire intégral avec une cartouche contre les vapeurs organiques. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

**Autres informations** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### État physique:

Liquide.

##### Température d'auto-inflammation:

Aucune donnée disponible.

##### Apparence:

Liquide jaune pâle.

##### Température de décomposition:

Aucune donnée disponible.

##### Couleur:

Ambré .

##### Inflammabilité (solide, gaz):

Aucune donnée disponible.

##### Odeur:

Petroleum.

##### Pression de la vapeur:

0.0017 kPa @ 25°C/68°F (.013 torr @ 25°C/68°F)

##### Seuil olfactif:

Aucune donnée disponible.

##### Pression de vapeur à 50 °C:

Aucune donnée disponible.

##### pH:

Aucune donnée disponible.

##### Densité relative:

Aucune donnée disponible.



# SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada  
Page 5 De 8

Date de révision: 2025/07/22

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) :

0

Solubilité:

Insoluble dans l'eau. alcools. Soluble dans les solvants organiques.

Vitesse d'évaporation relative (éther=1):

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible.

Point de fusion:

Aucune donnée disponible.

Viscosité, cinématique:

≈ 20 mm<sup>2</sup>/s @ 40 °C

Point de congélation:

Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition:

209 °C / 408 °F .

Autres informations:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Point d'éclair:

> 70 °C / 158°F (estimation basée sur les composantes)

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Possibilité de réactions dangereuses

: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter

: Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles

Matières incompatibles

: Oxydants forts. Agents réducteurs puissants.

Produits de décomposition dangereux

: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes d'azote. des vapeurs irritantes. Peut libérer des gaz inflammables. fumées.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)

: Non classé

Toxicité Aiguë (voie cutanée)

: Non classé

Toxicité aigüe (inhalation)

: Non classé

#### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)
----------------	--

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
--------------------	--------------

#### Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
----------------	---

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
--------------------	--------------

CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
---------------------	-------------

ATE CA (gaz)	3400 ppmV/4h
--------------	--------------

#### Polyoléfine alkyl phénol alkyl amine (Exclusif)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 423)
----------------	---------------------------------

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
------------------	---------------------------------

#### 1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)

DL50 orale rat	3280 mg/kg
----------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
--------------------	--------------

CL50 inhalation rat	18 g/m <sup>3</sup> (Temps d'exposition: 4 h)
---------------------	---

ATE CA (orale)	3280 mg/kg de poids corporel
----------------	------------------------------

ATE CA (gaz)	4500 ppmV/4h
--------------	--------------

ATE CA (vapeurs)	18 mg/l/4h
------------------	------------

ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
--------------------------------	-------------

#### 1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)

DL50 orale rat	6000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral)), 95% CL: 4920 - 7320
----------------	---



# SEA FOAM CONCENTRATED

## FUEL INJECTOR CLEANER

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Date de révision: 2025/07/22

Loi en vigueur: Canada  
Page 6 De 8

<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)</b>	
CL50 inhalation rat	24 g/m <sup>3</sup> (Temps d'exposition: 4 h)
ATE CA (orale)	6000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	24 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	24 mg/l/4h
<b>2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)</b>	
DL50 orale rat	3730 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1980 mg/kg
CL50 inhalation rat	0,89 – 5,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 inhalation rat	> 227 ppm (Temps d'exposition: 6 h)
ATE CA (orale)	3730 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1980 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Temps d'exposition: 6 h)
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	12300 mg/kg de poids corporel
<b>Corrosion cutanée/Irritation cutanée</b>	: Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/Irritation oculaire</b>	: Non classé.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Non classé.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	: Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	: Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Non classé .
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	: Non classé.
<b>Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
<b>1,2,4-Trimethylbenzene (95-63-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>1,3,5-Trimethylbenzene (108-67-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>2-Ethylhexanol (104-76-7)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Isopropylbenzène (98-82-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.



# SEA FOAM CONCENTRATED

## FUEL INJECTOR CLEANER

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)Loi en vigueur: Canada  
Page 7 De 8

Date de révision: 2025/07/22

**Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé.  
(STOT) (exposition répétée)

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)**

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
-----------------------------	--

**1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)**

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
-----------------------------	--

NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1,8 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
---	--

**1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)**

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	NOAEL (oral, rat, 90 jours)
-----------------------------	-----------------------------

NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)
---	---

**2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)**

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	NOAEL (oral, rat, 90 jours)
-----------------------------	-----------------------------

NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)
--	--

**Danger par aspiration**

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Sea Foam Concentrate Fuel Injector Cleaner**

Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	≈ 20 mm²/s @ 40 °C
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/Effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/Effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

**SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Toxicité**

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)**

CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)

**Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)**

CL50 poisson 1	9,22 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	6,14 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)

**Polyoléfine alkyl phénol alkyl amine (Exclusif)**

Algues ErC50	5,4 mg/l
NOEC (chronique)	3,38 mg/l 21 days; Daphnia

**1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)**

CL50 poisson 1	7,19 – 8,28 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CE50 Daphnie 1	6,14 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)

**1,3,5-Triméthylbenzène (108-67-8)**

CL50 poisson 1	3,48 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas)
NOEC (chronique)	0,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

**2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)**

CL50 poisson 1	32 - 37 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])
CL50 poissons 2	> 7.5 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	39 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)

**Isopropylbenzène (98-82-8)**

CL50 poisson 1	6,04 – 6,61 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CL50 poissons 2	4,8 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [taux])



# SEA FOAM CONCENTRATED FUEL INJECTOR CLEANER

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4021CA

selon le Règlement sur les produits dangereux  
(11 février 2015)

Loi en vigueur: Canada  
Page 8 De 8

Date de révision: 2025/07/22

### 2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)

CE50 Daphnie 1	0,6 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	7,9 – 14,1 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [statique])
NOEC (chronique)	0,35 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,38 mg/l Test organisms (species): other:D. rerio and P. promelas Duration: '28 d'

Persistante et dégradabilité de Sea Foam Concentrated Fuel Injector Cleaner non établi.

Potentiel de bioaccumulation de Sea Foam Concentrated Fuel Injector Cleaner non établi.

### 1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau	3,63
--------------------------------------	------

### 2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau	2,9 (at 25 °C (at pH 7))
--------------------------------------	--------------------------

### Isopropylbenzène (98-82-8)

FBC - Poissons [1]	(35.5 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,55 (at 23 °C)

Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (TDG)	: Non applicable.
Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non applicable.
Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable.
Dangers pour l'environnement	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	: Non applicable.

## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations fédérales	: Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus) : Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)
Réglementations internationales	: Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

*Clause de non-responsabilité: nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*